

Changer de prénom, des histoires d'immigration

Près de 3 000 personnes par an, aux trois quarts d'origine étrangère, adoptent un nouveau prénom. Des demandes de « francisation » mais aussi de « défrancisation »

Ce sont des histoires d'immigration peu connues qui transitent chaque année dans le huis clos des audiences des juges aux affaires familiales, lors des demandes de changement de prénom. Elles racontent Yousef qui a voulu devenir Jean-François. Yamina qui, la cinquantaine venue, a préféré se prénommer Brigitte. Ou Guillaume prêt à tout pour s'appeler Salah.

Depuis plus d'un an, un sociologue de l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis a obtenu du ministère de la justice l'autorisation de se plonger dans ces délibérations qui concernent environ 3 000 personnes par an. Il a déjà rassemblé quelque 500 histoires. Et son travail – qui doit faire l'objet d'un rapport en novembre – donne à voir tout un pan du métissage de la population française.

Au fil de ses recherches, faites sur trois tribunaux d'Ile-de-France, Baptiste Coulmont, déjà auteur de *Sociologie des prénoms* (éd. La Découverte, 2011), a découvert que plus des trois quarts des requérants avaient, au moins, un parent né à l'étranger. Historiquement, les premiers à avoir demandé des changements de prénoms, en France, sont les juifs d'Europe centrale dans les années 1950. Mais la sociologie des requérants

Une procédure plus simple que pour changer de nom

La procédure pour changer de prénom est plus légère que celle pour changer de nom de famille. Elle dure deux à trois mois à Paris, et il suffit de prendre les services d'un avocat. En cas de faibles ressources, il est possible de demander l'aide juridictionnelle.

Formellement, la demande de changement de prénom doit être faite auprès du juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance (TGI) de son lieu de naissance ou de résidence. La principale difficulté réside dans le fait de parvenir à justifier d'un « intérêt légitime » à changer de prénom. Pour les mineurs, c'est le représentant légal qui doit faire la demande. Dans le cas des enfants de plus de 13 ans, leur consentement est nécessaire.

Le prénom peut être supprimé ou inversé. On peut aussi demander à en ajouter un second.

n'avait, depuis, jamais été étudiée.

Si les demandes de changement de prénom sont donc essentiellement le fait de personnes issues de l'immigration, comme a pu le constater le sociologue, elles ne sont toutefois pas plus affaire de « francisation » que de « défrancisation ». Ce qu'elles racontent surtout, selon le chercheur, « c'est toutes les petites incompréhensions intrinsèques à la migration ».

Parmi les nombreux cas que M. Coulmont a rencontrés, il y a ainsi toutes les personnes qui regrettent le prénom qu'elles ont choisi lorsqu'elles ont demandé la nationalité française. « Sur les formulaires de naturalisation, la deuxième case que l'administration demande de cocher concerne la francisation du nom et du prénom. Beaucoup d'étrangers cochent "oui" en pensant que ça augmentera leur chance », décrit le sociologue.

Napoléon ou Mauricette

Une liste de « prénoms français » qui recoupe, en gros, celle du calendrier, est en effet distribuée dans les préfetures. Dans cette liste très sérieuse de plus de 400 prénoms classés par ordre alphabétique, le futur naturalisé peut choisir à sa guise entre Amandine, Alix ou Antoinette pour les filles ; Sylvain, Edmond, voire Constantin pour les garçons.

M. Coulmont a ainsi rencontré une jeune femme d'origine turque dont les parents avaient changé le prénom lors de leur naturalisation. Aysel avait 10 ans quand elle est soudain devenue Aurélie. « Mais à l'âge adulte, elle n'a plus supporté ce prénom français et a souhaité reprendre le turc, raconte le chercheur. Lors de l'audience, elle a plaidé que ses camarades d'école disaient qu'elle "n'avait pas une tête d'Aurélie". »

Il y a aussi le cas de tous ceux qui ont écopé de « prénoms démodés ou ridicules à cause de la mauvaise maîtrise du français de leurs parents ou d'incompréhensions culturelles », détaille M. Coulmont. Il a ainsi croisé un Chinois qui a été prénommé Napoléon, et de jeunes femmes qui vivaient mal de s'appeler Josette ou Mauricette.

Le souci d'unification familiale est aussi l'une des raisons des demandes de changement de prénom. Notamment chez les convertis – bien que peu nombreux. « Si le mari et les enfants ont tous un prénom à consonance maghrébine ou

juive, des femmes avec des prénoms à consonance "française" peuvent souhaiter un prénom qui ressemble au reste de leur famille », pointe M. Coulmont. Comme cette Noëlle qui a souhaité devenir Nawel, après avoir épousé un Nabil de confession musulmane et avoir appelé ses enfants Youcef et Faïza.

Dans ces cas-là, les requérants doivent souvent affronter « les soupçons en "désintégration" des juristes », relève le chercheur. Juridiquement, seuls la « francisation », le « préjudice » ou « l'intégration à une communauté religieuse » sont en effet reconnus, de façon automatique, comme un « intérêt légitime » à changer de prénom.

Les demandes de changement de prénom pour discrimination sont toutefois peu nombreuses : une demande sur six. « Un résultat biaisé par le fait qu'elles sont difficiles à démontrer », explique M. Coulmont. Les requérants mettent donc plutôt avant « l'usage prolongé » du prénom demandé, reconnu comme un autre intérêt légitime à agir, plus facile à démontrer.

Ainsi de cette Sihem, 30 ans, née au Maroc, naturalisée française en 2005, qui souhaitait devenir Sarah. Pour justifier sa demande, elle a joint à son dossier une capture d'écran de sa page Facebook où elle employait ce prénom depuis plusieurs années...

M. Coulmont a enfin isolé un certain nombre de demandes de changement de prénom liées à une sor-



te de « syndrome de la plaque ». Des avocats, médecins, chefs d'entreprise plus connus sous leur prénom d'usage que celui de leur état civil et qui souhaitent mettre les deux en cohérence.

Effet pervers

Il arrive que cela soit par crainte des effets pervers de leur prénom à consonance étrangère sur leurs

affaires. Comme ce Samir, commercial, devenu Norbert, le prénom qu'il avait mis sur toutes ses cartes de visite. Mais les demandes concernent aussi des bouchers halal qui souhaitent reprendre leur prénom maghrébin, abandonné lors de leur naturalisation.

Reste tous les cas particuliers. Comme celui de cet Afghan naturalisé, qui a voulu reprendre un pré-

nom de sa tribu natale avant de rentrer pour la première fois au pays : il craignait des représailles si son prénom français était découvert. Ou celui de ce Jean-Michel d'origine maghrébine qui a souhaité devenir Mohamed. Il travaillait en intérim et était lassé des soupçons des agences sur l'authenticité de ses papiers. ■

ELISE VINCENT

Inès, Yanis, Sophia... l'essor des prénoms transnationaux

DANS LE CADRE de ses recherches sur les changements de prénom, Baptiste Coulmont, sociologue à l'université Paris-VIII-Vincennes-Saint-Denis, s'est rendu compte d'un phénomène en plein essor : la multiplication des prénoms qu'il appelle « transnationaux », comme Inès, Yanis ou Sophia.

Aujourd'hui, ces prénoms comptent parmi les plus populaires en France. Et pour le chercheur, l'une des raisons de cet engouement réside dans le fait « qu'ils ont des consonances qui peuvent se fondre dans la masse, aussi bien en France que dans d'autres espaces nationaux, maghrébin ou turc notamment ».

Parmi les arguments avancés par les familles pour obtenir ces

prénoms, on trouve notamment la crainte des discriminations. Beaucoup de parents l'expriment pudiquement en disant « qu'ils veulent que leurs enfants puissent acheter aussi bien une voiture ou un bien au pays qu'en France », raconte M. Coulmont.

Motifs juridiques

A ces raisons s'ajoutent des motifs juridiques. Un pays comme le Maroc empêche, par exemple, l'accès à la double nationalité à ses ressortissants qui ne portent pas un prénom « marocain ». Le royaume chérifien a ainsi établi une liste de prénoms autorisés et va jusqu'à refuser certaines orthographes. Beaucoup de « Sophia » nées en France de parents maro-

cains passent ainsi devant les tribunaux pour réécrire leur prénom « Sofia ». « Les parents pensaient bien faire en donnant un prénom passe-partout, mais ils ont oublié l'orthographe », dit le chercheur.

Le même phénomène se retrouve au sein de la diaspora turque, avec, par exemple, le prénom Alex. « La lettre "x" n'est pas acceptée par les autorités turques. Un certain nombre de jeunes nés en France de parents d'origine turque demandent donc à réécrire leur prénom en "Aleks" », raconte M. Coulmont.

De façon plus large, en observant la liste des résultats du baccalauréat de 2011, le sociologue a aussi noté l'essor d'un prénom comme Adam – déjà en vogue par

ailleurs – chez les enfants issus de l'immigration : « Beaucoup ont des patronymes à consonance maghrébine », a-t-il remarqué. Adam a ceci de commode d'être « un prénom de tradition religieuse, mais commun aux trois monothéismes », estime M. Coulmont. L'explosion des prénoms terminant en « a » (Clara, Lea, etc.) peut être, de la même manière, interprétée comme un souci d'avoir des prénoms qui ne « s'inscrivent pas dans un seul espace national », considère le chercheur.

Mais le prénom le plus donné, aujourd'hui, en Seine-Saint-Denis – département où la concentration d'immigrés est la plus forte – reste Mohamed, nuance-t-il. ■

E. V.